





2 / 2

**Article 3 - I** - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant l'administration suivants :

1 - Présidente, Mme Claudine MACRESY-DUPORT, adjointe à la Secrétaire générale adjointe, Directrice des ressources humaines, titulaire d'une clé de chiffrement

2 - Secrétaire, Mme Anne BERNUSSOU, cheffe de la division des établissements privés, titulaire d'une clé de chiffrement

**II** - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend l'assesseur suivant :  
Mme Claudie DAHOO, adjointe à la cheffe de la division des établissements privés

**III** - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant les organisations syndicales, fédérations ou listes d'union candidates à au moins une élection entrant dans son champ de compétence suivants :

1 – Mme Marie GODLEWSKI, déléguée de l'organisation syndicale CGT Educ'action enseignement privé, titulaire d'une clé de chiffrement,

2 – M. Olivier DHENRY, délégué de l'organisation syndicale FEP CFDT, titulaire d'une clé de chiffrement,

3 – Mme Martine ALZIEU, déléguée de l'organisation syndicale SNEC et SNEPL CFTC, titulaire d'une clé de chiffrement,

4 – Mme Gwenaëlle MAZEAU, déléguée de l'organisation syndicale SPELC-FED, titulaire d'une clé de chiffrement,

5 – Mme Hélène JACQUEMIN, délégué de l'organisation syndicale FNEC FP FO, titulaire d'une clé de chiffrement,  
Mme Edeline REIX, suppléante pour la FNEC-FP-FO

6 – Mme DELMON Anna, déléguée de l'organisation syndicale SNALC,

7 – Mme Nadia DALY, déléguée de l'organisation syndicale SYNEP CFE-CGC,

8 – M. Alain TORIELLI, délégué de l'organisation syndicale SNEP,

**Article 4** - Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au rectorat et d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Versailles, le 19 NOV. 2018

Charline AVENEL